

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal **s'est** réuni à la mairie à 19 heures le lundi 14 novembre 2022 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Olivier EVEN, *Secrétaire* de séance, en présence de 14 conseillers.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022

1. Personnel communal : Mise en place des 1607 heures
2. Admission en non-valeur
3. Lotissement de Liorzh An Ti : vente des terrains
4. Décisions modificatives
5. Maison de santé pluridisciplinaire : création de nouveaux tarifs
6. Cession d'un chemin à Rubérou : sollicitation du Centre de Gestion 22 pour la rédaction de l'acte
7. Avis sur l'installation classée « GAEC Le Page » de Saint Gilles Les Bois
8. Projet de collage urbain : demande de subvention exceptionnelle du cercle celtique « Korriganed Pañvrid »
9. Leff Armor Communauté : autorisation de signature pour la convention de mise à disposition du personnel pour l'assainissement collectif
10. Leff Armor Communauté : Rapport d'activités 2021
11. Affaires diverses

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie (arrivée à 19h25), CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BISSON Cyril (procuration à BEUCAMP Martine), CABIOCH QUEMENER Daniel, COLLIN Isabelle (procuration à BARS Gilles), JACQ Claudie (procuration à LE SAINT Florence), PARANT Katell (procuration à POIGNANT Julien)

Sans observation, le procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2022 est adopté.
Sans observation, le procès verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022 est adopté.

1/ Personnel communal : mise en place des 1607 heures

Madame Anne BELLEGOU, adjointe au personnel rappelle que le 24 janvier 2022, le conseil municipal avait pris une délibération d'intention pour la mise en application des 1607 heures.

En effet, l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

Le travail a été réalisé en concertation avec les élus et les agents, et le dossier a reçu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion 22, en date du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ Décide la durée annuelle du temps de travail du personnel de la collectivité :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 h 00 hebdomadaire) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre de jours travaillés = nombre de jours x 7 heures	1596 arrondis à 1600
+ Journée de solidarité	7
Total en heures	1607

✚ L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures. La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.

Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.

L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.

Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

-Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

-Les mesures adoptées antérieurement sont abrogées.

2/ Admission en non-valeur

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux Finances explique que le Service de Gestion Comptable de Guingamp a informé la Commune de la situation de certains créanciers. Les produits constatés comme irrécouvrables par le Trésor public s'élèvent à 353.48 €.

Il est proposé un effacement de dette envers la Commune, répartie comme suit :

✚ Article 6542 : 353.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

✚ DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances proposées par le Service de Gestion Comptable pour un montant de 353.48 €.

3/ Lotissement Liorzh An Ti : vente des terrains

Madame Anne BELLEGOU, adjointe à l'urbanisme, rappelle la création de la 1^{ère} tranche du lotissement Liorzh An Ti, un projet qui prévoit 11 lots à bâtir d'une surface comprise entre 318 et 817 m² ainsi qu'un lot de 981 m² réservé à Terres d'Armor Habitat pour la construction de logements sociaux.

La commission urbanisme s'est réunie pour travailler sur la détermination d'un prix de vente au mètre carré en prenant en compte les coûts des travaux de viabilisation.

Madame La Maire propose donc au conseil municipal un tarif de 54 € TTC le m². A ce prix s'ajouteront les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, de droits de mutation.

Les concordances des lots, superficies et prix de vente de chaque parcelle seraient les suivantes :

LOT	M2	T.T.C
1	374	20 196.00
2	361	19 494.00
3	385	20 790.00
4	360	19 440.00
5	318	17 172.00
6	581	31 374.00
7	385	20 790.00
8	981	Réservé à Terres d'Armor Habitat
9	817	44 118.00
11	545	29 430.00
13	542	29 268.00

Monsieur Olivier EVEN remarque que la différence de tarifs entre le lotissement du Mezmeur et le lotissement Liorzh An Ti est importante.

Madame Anne BELLEGOU explique qu'en effet les coûts de réalisation sont nettement supérieurs en 10 ans, mais la commune a aussi misé sur la qualité de vie et la qualité environnementale dans ce nouveau lotissement. La commune a également développé de nouveaux services, par exemple la construction d'une maison de santé qui regroupe une quinzaine de professionnels à proximité.




Le prix de vente a été calculé en rapport avec les montants des travaux, et le reste à charge pour la commune qu'il faut aussi maîtriser.

Monsieur Stéphane MENGUY s'interroge sur le tarif et craint que le prix soit élevé pour les jeunes ménages. Il craint également que les terrains de petite taille attirent moins les acheteurs.

Madame Anne BELLEGOU rappelle qu'effectivement les terrains sont aujourd'hui plus petit, contrainte du PLUIH, mais que les habitudes des acquéreurs évoluent. Certains préfèrent avoir un plus petit terrain pour ne pas avoir d'entretien à faire. Dans cette première tranche, il y a de quoi satisfaire les acheteurs avec 4 terrains proposés entre 542 et 817 m².

Monsieur Julien POIGNANT estime que le prix d'achat moyen d'un terrain reste dans une moyenne très correcte aux alentours des 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions),

-  Fixe le prix de vente des terrains de la 1^{ère} tranche du lotissement Liorzh An Ti à 54 € le m².
-  Confie la rédaction des actes de vente à l'étude BERTHO et MONOT-BERTHO, notaire à Guingamp
-  Charge Madame La Maire de lancer la publicité pour la commercialisation des parcelles et de signer toute pièce afférente à ce dossier.

4/ Décisions modificatives n°6

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux Finances, expose que compte tenu de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les crédits affectés aux indemnités « élus » votés au budget primitif ne correspondent plus aux indemnités versées. Il convient donc d'abonder les articles 6531 et 6533.

Aussi, Monsieur Stéphane MENGUY informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'une part de remplacer le défibrillateur de la salle omnisports, et d'autre part de remettre en état 2 foyers d'éclairage public (Place du centre et Cœur d'îlot). Afin d'effectuer ces acquisitions, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits.

Ainsi, après les explications données, Monsieur Stéphane MENGUY propose :

- ✚ Article 6531 : + 3 000 €
- ✚ Article 6533 : + 500 €
- ✚ Article 7381 : + 3 500 €

- ✚ Article 2158/op 142 : + 3 000 €
- ✚ Article 2041512/op 113 : + 1 500 €
- ✚ Article 2111/ op 89 : - 4 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les écritures énoncées.

5/ Maison de santé pluridisciplinaire de santé : création de nouveaux tarifs

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que les tarifs de la maison de santé pluridisciplinaire ont été revalorisés lors du conseil municipal du 28 septembre 2022 et applicables au 1^{er} novembre 2022.

Elle ajoute ensuite que deux nouveaux professionnels souhaitent intégrer la maison de santé, il y a donc nécessité de créer de nouveaux tarifs pour leurs différentes pratiques car aucun tarif n'est adapté à ce jour.

Elle propose de modifier le tableau des tarifs de location de la maison de santé pluridisciplinaire comme proposé ci-dessous :

Location	Surface en m2	Tarif au m2 location	Total location	Provision sur charges	total location mensuelle plus charges
Pôle médecine générale					
❖ Cabinet 1 , salle d'attente bureau secrétaire, archives	43,53	10,73	467,01 €	246,74 €	713,75 €
❖ Cabinet 2 , salle d'attente bureau secrétaire, archives	43,53	10,73	467,01 €	246,74 €	713,75 €
❖ Cabinet 3 , salle d'attente bureau secrétaire, archives	43,53	10,73	467,01 €	246,74 €	713,75 €
Pôle Infirmier					
❖ Cabinet , salle d'attente et bureau	24,67	10,73	264,62 €	139,58 €	404,20 €
Pôle Kinés					
❖ Salle de soin 1 , salle d'attente salle d'exercice	33,65	10,73	360,96 €	185,07 €	546,03 €
❖ Salle de soin 2 , salle d'attente salle d'exercice	33,65	10,73	360,96 €	185,07 €	546,03 €
❖ Salle de soin 1 , salle d'attente	21,75	10,73	233,30 €	124,57 €	357,87 €
Bureaux polyvalents					
❖ Bureau 1 , salle d'attente	18,82	10,73	201,86 €	106,63 €	308,49 €
❖ Bureau 2 , salle d'attente	18,82	10,73	201,86 €	106,63 €	308,49 €
❖ Bureau 3 , salle d'attente	30,37	10,73	325,77 €	169,54 €	495,31 €
❖ Stérilisation, atelier	8,00	10,73	85,82 €	42,55 €	128,37 €
Local commercial					
Bureau	14,90	10	149,00 €	84,12 €	233,12 €
TARIF VACATION					
	La journée	La 1/2 journée			
Bureau polyvalent 1 et 2	20,00 €	15,00 €			
Bureau polyvalent 3	30,00 €	20,00 €			
Bureau "médecin"	50,00 €	30,00 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

 **DECIDE** d'adopter les nouveaux tarifs comme présentés ci-dessus.

6/ Cession d'un chemin à Rubérou : sollicitation du Centre de Gestion 22 pour la rédaction de l'acte en la forme administrative.

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle qu'en séance du 28 septembre 2022, le conseil municipal avait donné son accord pour la cession de la parcelle ZD 23 d'une contenance de 260 m2 située à Rubérou.

L'acquéreur a accepté les modalités de la vente et n'a pas de notaire particulier pour réaliser l'acte. Il est donc proposé de solliciter le CDG 22 pour la rédaction de l'acte en la forme administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion 22 pour la rédaction de l'acte en la forme administrative.

7/ Avis sur l'installation classée GAEC LE PAGE de Saint Gilles Les Bois

Monsieur Gilles BARS, adjoint, expose le projet du GAEC LE PAGE situé « la Magdeleine » à Saint Gilles Les Bois.

Il s'agit d'une restructuration et d'une extension d'un atelier porcin avec une réactualisation du plan d'épandage.

Le projet consiste à rapatrier 1200 porcelets élevés à l'extérieur par des éleveurs tiers.

Le GAEC prévoit d'augmenter les effectifs de l'élevage de 1655 à 2436 « animaux équivalents », pour une capacité totale de production de 4774 porcs charcutiers par an.

Les travaux consistent en :

- ✚ L'extension d'une porcherie « gestante/verraterie » de 56 m²
- ✚ La construction d'une porcherie « engraissement » de 868 m²,
- ✚ La construction d'un hangar agricole (matériel) de 587 m² équipés de panneaux photovoltaïques

Tous ces travaux pour une emprise totale au sol de 2 000 m².

Les effluents produits après réalisation du projet seront de 4.3 tonnes de fumier et de 3962 m³ de lisier.

Les capacités de stockage effectives seront de 3012 m³ de fosses pour le lisier (dont 58 % couvertes) et 42 m³ de fumièrre couverte pour le fumier.

La durée de stockage permise sera largement suffisante, 9 mois alors que la réglementation exige 7.5 mois.

Le GAEC disposera de 212 ha de surface agricole utile dont 191 ha épandables. Les pressions azote et phosphore seront largement en dessous des seuils réglementaires, le projet est donc en conformité avec la réglementation SDAGE et SAGE et la commune de Pommerit Le Vicomte est sollicité car une parcelle de 1ha 68 est concernée sur la commune.

Au vu des éléments présentés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Donne un avis favorable au GAEC LE PAGE de Saint Gilles Les Bois pour son projet de restructuration/extension avec réactualisation du plan d'épandage.

8/ Projet de collage urbain : demande exceptionnelle de subvention du cercle celtique « Korriganed Pañvrid »

Madame Florence LE SAINT, Maire explique que l'association « KORRIGANED PAÑVRID » a un projet de collage de photos en grandeur nature sur des bâtiments ou des maisons situés sur la commune de Pommerit Le Vicomte. Il s'agit de collecter des photos anciennes de personnages, d'habitants, soit en costume, soit représentant une scène de la vie quotidienne.

Un collectage de photos sera fait auprès des associations et des habitants de la commune, puis un recensement des surfaces sur lesquelles pourront être collés les supports. Il s'agit d'un collage provisoire.

Une exposition et des animations pour mettre en valeur le patrimoine architectural de la commune seront également proposées en associant l'EHPAD, les écoles par exemple.

Les photos seront agrandies, certaines modifiées et imprimées par la confédération Kenleur (association culturelle bretonne) et mise en place par l'association et les services techniques de la commune.

Pour réaliser ce projet, l'association Korriganed Pañvrid a monté un plan de financement, comme présenté ci-dessous et sollicite la commune de Pommerit Le Vicomte pour une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Budget prévisionnel : Projet encollage urbain	
<i>Korriganed Pañvrid</i>	
Dépenses	
<i>Description des postes de dépenses</i>	<i>Montant (EUR TTC)</i>
Traitement et impression des photos pour le collage	5 600.00 €
Prestation coordination Kenleur	800.00 €
Préparation d'une exposition complémentaire	350.00 €
Communication	200.00 €
Frais de transport	823.00 €
Location d'une nacelle pour le collage	500.00 €
Organisation de l'inauguration - Vernissage	200.00 €
Evénements divers autour de l'exposition (conférence, con	2 348.00 €
Enlèvement - Nettoyage	379.00 €
Total	11 200.00 €
Recettes	
<i>Financeurs (co financeurs envisagés)</i>	<i>Montant (EUR HT)</i>
Europe - FEADER-LEADER	8 740.00 €
Mairie de Pommerit-le-Vicomte	1 500.00 €
Autofinancement	960.00 €
Total	11 200.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, (1 abstention) :

- ✚ **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Korriganed Pañvrid » pour la mise en œuvre de leur projet de collage urbain.

9/ Leff Armor Communauté : autorisation de signature pour la mise à disposition de personnel et moyens matériels pour le service assainissement

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle que lors du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016, une mise à disposition des agents de la commune et des moyens matériels nécessaire à la gestion du service a permis de mettre à profit les compétences des agents et de les avoir à proximité pour intervenir rapidement sur la station si nécessaire.

Elle rappelle que les agents sont mis à disposition pour exercer les missions suivantes :

- ✚ Entretien de lagune ou filtres
- ✚ Entretien de la zone d'étiage
- ✚ Dégrilleur
- ✚ Poste de refoulement
- ✚ Entretien des espaces verts autour de la station ou des postes

Le temps consacré aux missions est de 18 heures prévisionnelles mensuelles, soit un maximum de 216 heures par an. Les agents interviennent donc sur l'entretien de la station, pour les différentes pannes, c'est le service de Leff Armor Communauté qui intervient

La convention de mise à disposition est prononcée pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✚ Autorise Madame La Maire à signer la convention de mise à disposition des agents et moyens matériels nécessaires à la gestion du service public d'assainissement collectif du territoire,
- ✚ Autorise Madame La Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

10/ Leff Armor Communauté : Rapport d'activités 2021

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que le rapport d'activités de Leff Armor Communauté doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal. Le rapport 2021 a été envoyé à tout le conseil municipal pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Elle présente ensuite une synthèse de ce rapport 2021 avec les informations les plus importantes pour toutes les compétences quelles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives.

11/ Affaires diverses

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que l'après midi festif à destination des aînés aura lieu le samedi 10 décembre prochain à 14h00 à la salle socioculturelle. Sylvère BURLLOT, musicien, chanteur, viendra animer cette après-midi. Les élus serviront un gouter festif.

Elle rappelle également que l'inauguration de l'EHPAD aura lieu le samedi 26 novembre 2022 à 11h00, en présence notamment du Préfet, du président du Conseil Départemental, des députés et sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BARS Gilles	BEAUCAMP Martine	BELLEGOU Anne
BISSON Cyril Absent (procuration à Martine BEAUCAMP)	BROCHEN Annie (arrivée à 19h25)	CABIOCH QUEMENER Daniel Absent
CARRE Yves	COLLIN Isabelle Absente (procuration à Gilles BARS°)	CORREC Sylviane
EVEN Olivier Secrétaire de séance	JACQ Claudie (procuration à Florence LE SAINT)	JANNIN Éric
LE QUERRIOU David	LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane
PARANT Katell (procuration à Julien POIGNANT)	POIGNANT Julien	RAISON Muriel
ROPERS Valérie		